



**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 15 MARS 2021**

Le conseil municipal s'est réuni, le lundi 15 mars, à 20 h 30, en mairie, sous la présidence de Mme Anne Apprioual, Maire. Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Mme Sandra Roudaut, arrivée à 21 h 20 (après le vote des comptes administratifs).

**Secrétaire de séance** : Armelle Kernéis

Le procès-verbal de la réunion du 8 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

**Objet : Comptes de gestion du receveur 2020 :**

Commune, camping : les deux comptes de gestion 2020 du Comptable public conformes aux comptes administratifs, sont approuvés à l'unanimité.

**Objet : Comptes administratifs 2020.**

**Commune :**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 417 619.96 € et les recettes à 555 733.56 €. Avec l'excédent reporté 2019 (20 000 €) le résultat de clôture 2020 présente un excédent de 138 113.60 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 313 517.71 € et les recettes à 188 680.68 €. Avec l'excédent reporté 2019 (69 285.54 €), le résultat de clôture 2020 présente un déficit de 55 551.09 €.

**Camping :**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 29 515.89 € et les recettes à 37 975.98 €. Avec l'excédent reporté 2019 (6 000 €), le résultat de clôture 2019 présente un excédent de 14 460.09 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 19 953.78 € et les recettes à 19 010.75 €. Avec l'excédent reporté 2019 (47 426.58 €), le résultat de clôture 2019 présente un excédent de 46 483.55 €

Les deux comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

**Objet : CAMPING : demande de subvention DSIL 2021 au titre de la rénovation énergétique.**

Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension du camping , il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention DSIL au titre de la rénovation énergétique.

Projet de l'opération globale 360 000 € HT. Soit un montant subventionnable de 280 000 HT au titre de la rénovation énergétique.

D'autres subventions sont attendues : une subvention DETR 2021 et une subvention du Département au titre du Contrat de Territoire.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

**Objet : Rétrocession des voies et des espaces communs dans le domaine de la voirie communale**

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour la rétrocession des voies et des espaces communs du lotissement « Les jardins du bourg » ainsi que pour la rétrocession d'une petite portion de voie privée, sise, route du bourg.

**Objet : Container communal : convention de mise à disposition à l'association Beva E Lambaol.**

L'association Beva E Lambaol a sollicité la commune pour une mise à disposition d'un local de stockage de matériel nécessaire à ses activités.

La commune ayant décidé de soutenir l'association, propose la mise à disposition d'un container de 15 m<sup>2</sup> situé sur le parking nord des salles communales dans le bourg.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition à établir au bénéfice de l'association.

**Objet : ENEDIS : convention de servitude et convention de mise à disposition / travaux HTA /construction d'un réseau souterrain passant sur Saint-Pabu-Lampaul-Ploudalmézeau et Ploudalmézeau.**

En 2018, des travaux sur le réseau HTA ont été réalisés par ENEDIS portant sur la mise en place d'un poste de transformation d'électricité et d'une ligne électrique souterraine sur plusieurs parcelles appartenant au domaine privé de la commune et cadastrées respectivement ZD N° 4 (Kerguengar), ZE N° 70 (Kergounan) et N° 73 (Kervizin).

Les conventions de servitude ont été établies et signées avec ENEDIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié à établir entre Enedis et la collectivité afin de régulariser administrativement et juridiquement ce dossier.

**Objet : Vœu en faveur de la demande d'organisation d'un référendum en Loire-Atlantique sur la question de la réunification de la Bretagne.**

« En 2018, 105.000 signatures, soit 10% du corps électoral de la Loire-Atlantique, ont été recueillies en faveur de l'organisation d'une consultation au sujet de la réunification de la Bretagne.

Cette mobilisation citoyenne d'une ampleur inédite en France ne peut être ignorée.

Elle traduit en effet l'aspiration de nos concitoyennes et de nos concitoyens à être davantage consultés, dans un contexte d'indispensable revitalisation de notre démocratie.

Cette aspiration exprimée en Loire-Atlantique doit donc recevoir une traduction concrète en termes démocratiques. Un référendum permettrait aux citoyennes et aux citoyens de se prononcer pour ou contre le rattachement du Département de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

Par ce vœu, les élus de notre Ville réaffirment plus largement leur engagement pour que l'aspiration démocratique des citoyens soit entendue.

Le Conseil municipal de la ville de XXXXX demande au gouvernement d'engager le processus qui permettra de consulter par référendum les électeurs de Loire-Atlantique sur leur souhait, ou non, de rejoindre la Région Bretagne. »

Accord du conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention (Odile Girard).